



FEDERATION FRANCAISE DE PETANQUE ET JEU PROVENCAL

Agréée par le Ministère de la Jeunesse et Sports

Siège Social et administratif : Boulodrome du Marché Gare – Boulevard Chantilly 82000 MONTAUBAN

Mail cr-occitanie@petanque.fr



Comité Régional Occitanie

**ARIÈGE – AUDE – AVEYRON – GARD – HAUTE-GARONNE – GERS – HÉRAULT – LOT – LOZÈRE –
HAUTES-PYRÉNÉES – PYRÉNÉES-ORIENTALES – TARN – TARN et GARONNE**

COMPTE RENDU COMITE DIRECTEUR

Lundi 12 octobre 2026

En visio-conférence

Présent-e-s :

Francis RICARD, Président

Raymond LE MANACH, Trésorier Général

Christian GRAMOND, Secrétaire Général

09 : David SOUQUE

12 : Gilles ENJALBERT

30 : Alain DONNADIEU

32 : Claude SARRAU

46 : Sandrine BAGINSKI – Marielle BEX-GRAMOND

48 : Ludovic DURAND

65 : Marie-Luce LACASSIE

66 : Claudine CHOPIN - Jean-Jacques VIDAL

82 : Franck CLEMENT

Absent-e-s ou excusé-e-s :

11 : non représenté

34 : Loidgi CARO

12 : Marc NOGARET

31 : Charles LOPES D'ANDRADE

81 : Marc FABRE

Non convoqué CTFR : Angelo RADIGUE

Début de la réunion 18h00

ORDRE DU JOUR :

- Présentation de la décision du Comité de Pilotage suite à l'affaire du match de CRCJP Tarascon / Samatan.
Appel formulé par le Club de Tarascon, par courrier postal, le 28/09/2026.
- Points divers

1. Appel de la sanction du Club de Tarascon sur Ariège

Les membres du CRO ont examiné un appel concernant une sanction prononcée contre le Club de Tarascon sur Ariège par le Comité de pilotage des CRC.

L'affaire émane du rapport de Françoise Brandao arbitre de la journée du CRCJP2 jouée le 30 août à Labarthe de Neste où l'équipe Tarascon a abandonné après la phase des doublettes, refusant de jouer les triplettes.

Le Comité de pilotage s'est réuni en visio conférence le 16 septembre pour examiner les témoignages contradictoires et déterminer les sanctions à prendre.

Sanctions du Comité de Pilotage

Les sanctions suivantes ont été prononcées : une amende de 300 € (100 € pour le forfait + 200 €), une pénalité de moins 1 point, et l'exclusion de l'équipe de Tarascon du Championnat régional des clubs provençal pour les saisons 2027-2028.

Suite au courrier de David Girabet président du club Tarascon, reçu le 28 septembre, faisant appel de ces sanctions,

le Comité directeur a confirmé que la décision est conforme au règlement et ne peut pas être remise en question.

Sanction confirmée à l'unanimité

2. Points divers

Problème réception du Club Villefranche de Lauragais en CRC2

Raymond Lemanach a évoqué un problème concernant la réception du Club de Villefranche-lauragais qui ne peut pas recevoir dimanche 18 octobre en raison d'un envahissement du boulodrome par des caravanes de gens du voyage.

Le Président du club doit contacter Christian Gramond afin de l'aviser. Le plateau serait délocalisé à Revel et de ce fait il faudra modifier le lieu pour établir les défraiements des clubs

Christian Gramond transmettra les informations aux clubs du groupe une fois la confirmation reçue.

Reports des CRC Open et Féminin - indemnisation

Les plateaux des journées du CRC2 (Capagathoise) et CRCF (le Grau d'Agde) du 3 et 4 octobre ont été reportés suite aux intempéries survenues dans l'Hérault. Ayant reçu cette information le samedi vers 9h30, il a été demandé aux équipes en route de faire demi-tour. Ces rencontres sont reportées les 24 et 25 octobre sur les mêmes sites.

Également, lors du plateau de CRC1 joué le samedi 3 octobre à Perpignan, les matchs du dimanche 4 octobre ont dû être annulés en raison d'alerte rouge intempéries. Matchs reportés au dimanche 25 octobre sur le même site.

Décision pour cette année

Le comité directeur a décidé d'indemniser les clubs pour les frais de déplacement jusqu'au lieu où ils ont été stoppés et des frais d'hébergement s'il y en a et sur justificatifs et attestation sur l'honneur. Montant total estimé à environ 4 000 € supplémentaires par rapport aux prévisions initiales.

- Pour les reports du 24 et 25 octobre (3 matches) indemnisation normale
- Pour le report du 25 octobre (2 matches) il sera pris en charge exceptionnellement 150 € de frais pour un hébergement, **à condition que le Club soit situé à 2 heures de route minimum**

Décision à partir de 2027 qui sera portée au règlement intérieur :

En cas d'annulation et de report d'une journée à 2 matches suite à l'édition d'un arrêté préfectoral de dernière minute suite à une alerte rouge,

il a été convenu de verser une indemnisation exceptionnelle de 150 € d'hébergement à condition que les Clubs soit situés à plus de deux heures de route.

En cas d'annulation et de report pour les mêmes raisons, d'une journée à 3 matches les indemnisations ne changent pas.

Francis demandera à la Commission des Finances lors du Congrès d'intégrer une enveloppe de secours de 5 000 € au budget prévisionnel pour ce cas de figure.

Changement de Président au CD81

Suite à une réunion du Comité Directeur du CD81 et une motion de défiance déposée à l'encontre du Président, Alain Julia, ce dernier a été remplacé par Jean Milhau.

Un nouveau bureau provisoire a été mis en place en attendant la validation lors du Congrès Départemental qui aura lieu en janvier 2027.

Problèmes de Justification Comptable Formation

Raymond indique qu'il a reçu 120€ pour le CD30 et 180€ pour le CD46 sans documents suffisants pour justifier ces paiements auprès de notre comptable et de la FFPJP.

Une procédure a été établie selon laquelle chaque département doit envoyer un chèque global, les informations de paiement et le nombre de personnes formées.

Il est proposé de faire une note de rappel avant le début de la campagne de formation.

Le CoDir a également abordé la question des justificatifs pour la rétrocession de 30% des fonds vers les départements, Francis confirmant que la Fédération fournira les justificatifs détaillés nécessaires.

Raymond indique également qu'il reste 3 jours pour s'acquitter de l'appel de fonds des licences n'ayant pas encore reçu les départements de l'Aude, de l'Aveyron, du Gard, de la Lozère et des Pyrénées-Orientales.

Fin de la réunion 19h30

Francis Ricard
Président



Marielle Bex Gramond
Secrétaire adjointe



Christian Gramond
Secrétaire général

